



Quel type de société choisir!!!!!!

Par **JACKY79**, le **20/10/2015** à **22:03**

Bonjour, je vous écris car je suis face à un dilemme.

J'ai un projet d'accueil social à la ferme depuis quelques années, et je me retrouve face à un problème dans le montage juridique. Je suis propriétaire de bâtiments où je souhaite réaliser pour 100 000 euros de travaux, il semblerait qu'au vu de ma futur activité j'ai droit à une subvention de 40% pour les financer, à condition que je sois en société agricole (ce qui tombe pas mal car ma future activité va être gérée par l'EARL familiale. Cependant, je viens de découvrir (je sais, je suis très naïf) que je ne peut pas financer les travaux de mes bâtiments avec l'EARL, car ils n'appartiennent pas à la société mais à moi. Existe t il un type de société agricole, ou en tant que part sociale je puisse apporter mes bâtiments et ainsi emprunter avec la ferme ou, suis-je condamner à : faire racheter mes bâtiments à l'EARL ou emprunter en mon nom (ce qui n'est pas possible), ou existe t il d'autres options ?[smile17]

Merci d'avance

PS/Désolé si mon texte n'est pas très clair